

Le Gimelois

BULLETIN MUNICIPAL N°76

DÉCEMBRE 2023



P. **3**

**L'ACTION
MUNICIPALE**

P. **8**

**LA VIE AU
QUOTIDIEN**

P. **16**

**LA VIE
ASSOCIATIVE**

www.gimellescascades.fr

LE MOT DU MAIRE

Notre quotidien est souvent appelé à être changé. Cela va être le cas dès le 1er janvier 2024 avec la création de CORRÈZE AUTONOMIE, un nouveau service public du Département. Avec pour corollaire la disparition des Instances de Coordination de l'Autonomie (autrefois appelées Instances de Gériatrie). Notre commune était rattachée depuis quelques années à celle de Corrèze. Même si ce changement a été préparé en amont depuis quelques mois, nul doute que les personnes âgées ou les administrés qui en ont la charge seront un peu déroutés dans les premiers temps. La crainte est que la création de cette nouvelle Instance départementale soit synonyme d'éloignement du service rendu (voir les renseignements à ce sujet dans « La vie au quotidien » page 14).

Autre changement qui se profile à l'horizon et que nous avons déjà évoqué dans le dernier bulletin municipal : la disparition programmée des containers d'ordures ménagères présents dans nos villages et leur remplacement par de nouvelles colonnes qui seront réparties en 10 points d'apport volontaire (PAV), avec d'autres collecteurs (emballages, verres, papiers), sur le territoire communal. Il est certain que ce service, du ressort de TULLE'AGGLO, s'éloignera un peu plus de l'utilisateur, obligeant certains d'entre nous à faire parfois plusieurs centaines de mètres (nous pensons notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite). Ce nouveau schéma de collecte a été acté dans le but de réduire les coûts de ramassage et vise aussi à inciter à trier ses déchets pour diminuer le volume des ordures ménagères (objectif de baisse de 30 % des ordures à incinérer par an et par habitant) et réduire ainsi le coût du traitement (il est passé de 105 € la tonne en 2021 à 130 € en 2023 !). L'instauration progressive de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI), avec une part fixe et une part variable calculée en fonction de l'utilisation du service, complétera ce dispositif et nous obligera à modifier nos comportements ! Le service concerné de TULLE'AGGLO doit livrer une importante communication à ce sujet en 2024 (voir par ailleurs des informations aux pages 7 et 13).

A l'aube de 2024, permettez-moi tout d'abord de saluer Madame Evelyne LARRIEU qui va quitter l'agence postale communale pour une retraite bien méritée et de la remercier pour sa disponibilité et sa conscience professionnelle. J'adresse tous mes souhaits de bienvenue et de réussite à Madame Caroline LIBOUROUX qui lui succède. Enfin, à vous toutes et à vous tous, je présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Alain SENTIER

L'ACTION MUNICIPALE

VOIRIE

Voirie communautaire

Dans le cadre des travaux d'investissement menés par TULLE'AGGLO en 2023, l'entreprise EUROVIA a eu en charge le revêtement de la VC n° 9 dite du Breuil, entre le village et sa jonction avec la RD 135E1, soit une longueur de 1 060 mètres, pour un montant de 47 225 €.

Restriction circulation

Depuis plusieurs mois, les vaines tentatives de passage de poids lourds en travers du bourg, pour rejoindre la carrière AMOVEO, sur la commune de Saint-Martial-de-Gimel, étaient sources de nuisances, parfois matérielles comme cela a été le cas pour la chapelle des Pénitents. Prévenu, le Département, à la demande de la municipalité, a instauré une restriction de gabarit (19 tonnes) sur les deux portions de routes départementales (RD 53E4 et 53E5) permettant l'accès au Bourg depuis les villages de Touzac et de Mars. La mairie et le service des routes du Département ont chacun adressé à la société responsable EPC COLIBRI un courrier de protestation, accompagné d'une cartographie des itinéraires à privilégier pour se rendre sur leur site, en fonction de la provenance.

TRANSITION ENERGETIQUE

Service mutualisé

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au service mutualisé d'appui à la transition énergétique de TULLE'AGGLO. Cet engagement de trois ans, pour un montant annuel de 483 €, va permettre à la commune de bénéficier de ce service d'ingénierie dans le domaine énergétique.

Projets à l'étude

A ce propos, les élus réfléchissent à plusieurs projets en lien avec ce service : améliorer l'isolation de certains bâtiments communaux, tendre vers une possible autonomie de la consommation énergétique pour le groupe de bâtiments mairie-espace culturel-école et cantine. Cela nécessite des études non seulement sur le plan technique et financier, mais aussi réglementaire.

Le CRER a rendu une 1^{ère} information sur un éventuel projet sur l'espace culturel qui nécessiterait non seulement un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, mais aussi une intervention conséquente sur la toiture ; une autre préconisation a été avancée avec un positionnement des panneaux sur la toiture de la mairie.

ZAE nR (Zones d'accélération des énergies renouvelables)

L'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, offre la possibilité pour les communes de définir des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable. Il n'y a rien d'imposé dans cette démarche, le but recherché par les pouvoirs publics est de disposer d'éventuelles zones pour lesquelles, si un réel projet d'implantation était porté par une société, les délais de procédure seraient alors raccourcis et des mécanismes financiers incitatifs mis en place.

Ces zones doivent prendre en compte les enjeux locaux, en termes de protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine (zones sensibles de type Natura 2000, les ZNIEFF, les sites classés, etc). Le maintien des surfaces agricoles est aussi un enjeu et à ce titre la Chambre d'Agriculture définit elle aussi les possibles implantations ; c'est elle qui décidera en dernier ressort pour les exploitations agricoles et forestières.

Enfin, les terrains proposés doivent avoir une pente inférieure à 10%, ils nécessitent d'être exposés plein sud tout comme les toitures de grands bâtiments qui seront suggérées.

Cette cartographie pourra être amendée au cours de l'année 2024, notamment par le Comité Régional de l'Energie (CRE).

Rappel important : Les zones sont définies comme préférentielles mais non obligatoires et non exclusives.

La municipalité, tout en regrettant les délais très courts donnés aux collectivités pour dresser une cartographie, a fait le choix de privilégier uniquement le photovoltaïque, n'étant pas favorable à l'éolien et sachant que les autres énergies renouvelables ne sont pas encore envisageables sur le territoire communal. Elle devra rendre sa copie à la Préfecture avant le 31 décembre.

ECOLES

Une nouvelle enseignante, Madame Emilie CHASTAGNER, est en poste à l'école primaire de la Maison-Brûlée, depuis la rentrée scolaire de septembre dernier et remplace Madame Laurence HAAKMAN, partie à la retraite (voir par ailleurs dans La Vie au Quotidien).

Cantine scolaire

Avec le soutien financier de l'Etat, une tarification sociale a été mise en place pour la cantine scolaire, avec une grille tarifaire progressive qui varie de 1 € à 2,30 € le repas, en fonction du quotient familial du foyer.

Nous vous rappelons que les menus élaborés par Madame Isabelle MENEYROL, préposée à la cantine scolaire, comprennent un repas végétarien par semaine comme le suggère la réglementation et sont publiés sur le site internet de la commune.

Garderie scolaire (à l'école de la Maison-Brûlée) : 1,35 €/jour ; les horaires d'accueil sont : de 7 h 30 (7 h 15 en cas de demande) à 8 h 45 et de 16 h 45 à 19 h.

Pour la garderie du mercredi matin (7 h 30 à 12 h 30) : forfait de 5,20 €/matinée.

Transport scolaire

Nous vous rappelons que depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, les transports scolaires sont assurés par la communauté d'agglomération de Tulle sur son territoire, en lieu et place de la Région.

Retrouvez plus de détails sur www.agglo-tulle.fr. Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le service Transports et Mobilité de Tulle agglo au 05 55 20 38 05 ou par mail à transports.scolaires@tulleagglo.fr

INSTALLATIONS et BATIMENTS COMMUNAUX

Maison Brunerie au Bourg

Comme annoncé dans le précédent bulletin, l'entreprise B3D19 de Soudeilles a réalisé le traitement contre la mэрule dans les caves de ce bâtiment.

C'est principalement l'humidité qui favorise le développement de ce champignon qui préfère rester dans l'obscurité et se propage à partir des caves, mais uniquement sur les éléments en bois.

Travaux hôtel-restaurant

La consultation des entreprises engagée en avril dernier n'a été fructueuse que pour 8 lots sur les 10 mis en concurrence. Une seconde consultation relative aux 2 lots manquants n'a pas donné de résultats, aussi ceux-ci ont été accordés dans le cadre d'un marché négocié.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

- FAUCHER Bernard lot gros oeuvre-démolition (35 929,92 HT)
- FERNANDES et Fils lot isolation extérieure (70 186,75 HT)
- COULAUD Baptiste lot révision de couverture (8 150 HT)
- PELISSIER lot menuiseries (91 590,61 HT)
- DAVID Frères lot serrurerie (33 190 HT)
- PEREIRA lot plâtrerie-peinture-carrelage (133 907,44 HT)
- DEVECIS lot revêtement de sols collé (43 600 HT)
- VACKIER DELBOS lot chauffage- ventilation-plomberie (235 417,44 HT)
- ALLEZ lot électricité (100 270,46 HT)
- EQUIP FROID lot équipement de cuisine (49 900,00 HT)

Soit un total HT de 802 142 €.

Les travaux ont commencé début septembre et se poursuivent au rythme prévu (pour une livraison normalement à la fin du mois de mai 2024). Dans le cadre de la recherche de candidats pour la future exploitation de l'hôtel-restaurant, un partenariat a été mis en place avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'Agence départementale du Tourisme. Au niveau des financements, en plus de ceux annoncés précédemment, une convention a été signée avec le bureau Objectif Eco Energie à Ussel, pour les CEE (certificat d'économie d'énergie) : le montant est de 15 086 €. Un engagement de l'ADEME est également attendu.



Enfin, à noter que la LPO (Ligue protectrice des oiseaux) est intervenue auprès de la mairie pour la sauvegarde des nids d'hirondelles de fenêtre qui nichent sous l'avent de la toiture. Une réflexion est engagée à ce sujet avec les services de l'Administration (Architecte des Bâtiments de France et Inspecteur des sites).

Cimetière

L'extension du columbarium, annoncé dans le précédent bulletin, est achevée. L'entreprise FAUCHER a bâti les socles (coût HT 2 836,75 €.) sur lesquels ont été posés les 3 monuments à 4 cases par l'entreprise VEYSSIERE de Terrasson (coût HT : 12 000 €). Une subvention de l'Etat (DETR) de 3 000 € a aidé au financement de cet investissement.

Une réflexion est engagée pour solutionner le problème de l'entretien de certaines allées du cimetière.



Complexe sportif d'Orliquet

Suite à un acte de vandalisme qui s'est conclu par la détérioration de la porte d'un local, l'entreprise GRAILLE de Corrèze a été chargée de la pose d'une nouvelle porte en PVC (coût HT : 1 266 €).

Projets à l'étude

Parmi les projets à l'étude, notons ceux qui concernent la rénovation de la couverture de l'ancien presbytère et l'isolation thermique par l'extérieur du logement de l'école de la Maison-Brûlée.

TOURISME

Travaux parking

L'entreprise COLAS a réalisé en début d'été les travaux de sécurisation de la voirie conduisant à la station d'épuration et au futur lieu de stationnement prévu sur le site de l'ancienne filature (pour un montant HT de 41 759,40 €). Quelques aménagements sont encore à faire (plantations, place PMR, signalisation, etc.) ; de même les travaux de cristallisation des vestiges bâtis ne sont pas encore achevés, tout comme la pose d'une passerelle.

Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur cette opération et son financement.

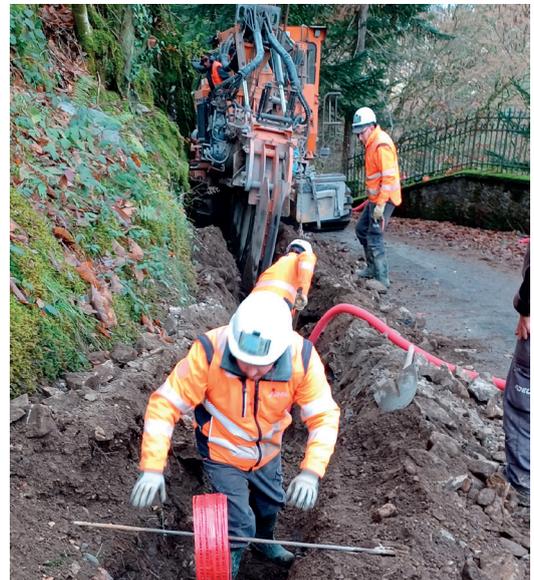
ELECTRIFICATION et ECLAIRAGE PUBLIC

Renforcement de l'électrification et éclairage public

Annoncé précédemment, l'entreprise SDEL effectue, pour le compte de la FDEE19, les travaux de renforcement sur le secteur des cascades, au Bourg. 875 mètres de tranchée ont été réalisés depuis le lieu-dit Les Plates, pour permettre cette nouvelle desserte. Ces travaux ont nécessité la fermeture de l'accès aux véhicules sur la RD 53E4, notamment durant l'intervention de la trancheuse de sol, ce qui a occasionné une gêne pour les habituels usagers de cette voirie.

La mise en place d'un éclairage public complète cet investissement (la participation estimée de la commune pour l'éclairage public est de 10 950 € pour un montant TTC de 26 280 €).

La pose d'un transformateur interviendra plus tard, car la confection du mur qui le protégera (confiée à l'entreprise MARTINIE) est prévue après le 15 janvier 2024. Le coût des travaux de ce renforcement pris en charge par la FDEE19 est estimé à 70 000 €.



Programme « Eclairons demain »

Ce projet de rénovation de l'éclairage public est porté par la FDEE19 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze). Il s'agit de rénover les luminaires vétustes des communes adhérentes ; tout le système est changé (crosse ou mât, châssis, bloc optique et lampe led). Ne sont pas concernés les luminaires changés à partir de 2016.

Les intérêts de ce programme :

- en procédant à un achat en masse dans son marché de fournitures, la FDEE19 a obtenu une réduction de 23 à 35 % du prix unitaire par luminaire ;
- le Département apporte une aide de 15 % ;
- le financement est complété par la valorisation de certificats d'économie d'énergie à hauteur de 8 % ;
- la participation de la commune est ramenée à 27 % du prix des travaux HT ;
- il y a un gain des puissances actuelles (au moins 30 %) ;
- la maintenance est limitée sur les équipements rénovés (garantie de 5 à 7 ans).

Il y aurait sur le territoire communal 167 luminaires à rénover ; cela représenterait un coût d'environ 104 000 € HT, et une participation de la commune de 28 080 € HT (27% du prix).

Le conseil municipal a validé ce projet qui prévoit la rénovation de 125 luminaires sur poteau au printemps 2024. L'intervention sur les luminaires du Bourg (28) (13) sur ceux des lotissements de la Maisonneuve et du Breuil SE FERAIT un peu plus tard.

RAGNI - VENCE



ECLATEC - STELIUM S1



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le bureau d'études RURAL CONCEPT de Cahors a rendu ses conclusions sur l'évaluation environnementale réglementaire qu'elle a menée de mars à octobre 2023. Dans le souci de préserver des réservoirs de biodiversité, avec la présence d'espèces protégées, mais aussi de protéger certaines zones humides, le bureau d'études a signalé quelques zones d'interdiction à l'urbanisation.

Avec l'application stricte de la loi Montagne et de la loi Climat et Résilience, exigée par les Services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), ce sont plusieurs hectares qui ont été supprimés des zones à urbaniser, au grand dam des élus municipaux.

Une réunion publique d'information et d'échanges sera organisée en février 2024, en présence du bureau d'études DEJANTE, au cours de laquelle seront présentés :

- Le contexte réglementaire dans lequel le PLU est réalisé ;
- Le projet d'aménagement et de développement durables mis à jour, suite à la loi climat et résilience ;
- le PLU qui sera soumis à l'examen des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées (notamment le zonage et le règlement écrit).

Des permanences en mairie seront également organisées à la suite de cette réunion pour permettre à chacun d'être reçu individuellement par le bureau d'études et d'échanger sur le projet de PLU.

Compte tenu de la durée de consultation du projet de PLU par les différents services de l'Etat, l'enquête publique devrait avoir lieu en septembre 2024.



DECHETS MENAGERS

TULLE'AGGLO a fait le constat que sur les cinq premiers mois de l'année 2023, il y a eu + 38 % de dépôts d'emballages depuis le changement des consignes de tri, ce qui est très encourageant pour la diminution des déchets à incinérer (il y a aussi 830 tonnes de papiers ramassés chaque année).

Pour poursuivre cet objectif et respecter la réglementation en vigueur, TULLE'AGGLO met à disposition des usagers de kits de compostage et de lombricompostage (voir l'information donnée page xx).

Les élus ont participé à une réunion d'information (le 7 novembre dernier à Corrèze) sur la mise en place du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers et notamment un calendrier prévisionnel :

- Information auprès des usagers (bulletin TAM, site internet, etc.) début 2024 et déploiement progressif des nouvelles colonnes fin 2024 ;
- Mise en place des nouvelles modalités de collecte en 2025
- Mise en place de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) en 2026 (1^{ère} facturation au réel en 2027).

DIVERS

Personnel communal

Comme annoncé dans le précédent bulletin, Madame Evelyne LARRIEU, agent administratif en charge de l'agence postale va faire valoir ses droits à la retraite le 31 janvier 2024. Avec le concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il a été procédé à un recrutement. Après examen des 34 candidatures, c'est Madame Caroline LIBOUROUX qui a été recrutée en CDD pour ce poste de 14,5 heures hebdomadaires.

Site internet

TULLE'AGGLO a changé son site internet (avec un nouveau serveur) ; les communes dont le site était sous l'égide de l'Agglo sont invitées à faire de même.

Des réunions ont été organisées ces derniers mois pour expliquer aux communes comment faire la migration de leur site, avant le 31 décembre 2023.

L'adresse reste inchangée : gimellescascades.fr

Afin de mettre à jour la liste des entreprises de commerce, d'artisanat et de tout type de services, sur ce nouveau site, nous vous demandons de bien vouloir confirmer au secrétariat de mairie (par téléphone, courrier postal ou électronique) la véracité des informations qui y figurent actuellement. Ou bien nous signaler votre activité au cas où vous auriez été oublié ou que la mairie ignore votre existence.

Ces informations pourront par la suite être imprimées et diffusées avec un prochain bulletin municipal

Acquisition de matériel

Une débroussailleuse a été achetée à l'entreprise MARIDAT de Seilhac, pour un montant HT de 750 €.

Convention

La commune a conventionné avec la SPA (société protectrice des animaux) pour une nouvelle période de trois ans ; le coût pour 2024 est de 1 102 € TTC

Achat tracteur

Après consultation de concessionnaires, le conseil municipal a retenu l'offre de la société MARIDAT (ex JUILLARD-CONDAT) de Seilhac : il s'agit d'un tracteur Claas, type Elios 210, de 75 CV. Le coût est de 40 000 € HT + un attelage pour matériel de voirie de 6 000 € HT, soit un total de 46 000 € HT et 55 200 TTC. Compte tenu de la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 15 000 € TTC, le solde à payer est de 40 200 TTC.

A noter que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 2 400 € pour l'acquisition de l'attelage pour matériel de voirie (40 % de son coût).

La livraison est normalement prévue en décembre.

LA VIE AU QUOTIDIEN

UN DÉPART À LA RETRAITE BIEN MÉRITÉ

Début juillet a eu lieu à l'école primaire de la Maison-Brûlée une cérémonie pour fêter le départ à la retraite de Mme Laurence HAAKMAN, directrice en charge de cette école depuis huit ans. Autour du maire et de plusieurs conseillers municipaux dont les membres de la commission des affaires scolaires, on notait la



présence de délégués de parents d'élèves, du président et de la vice-présidente de l'APEEG. Le maire a souligné les mérites du corps enseignant et insisté sur les qualités tant professionnelles qu'humaines de Mme HAAKMAN qui est arrivée à Gimel en 2015. Après les souhaits d'usage de bonne retraite et la remise de cadeaux, un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.

TRENTE ANS D'AMITIÉ ENTRE LES DEUX GIMEL FÊTÉS



Après des premiers échanges en 1990 et 1991, une Charte d'Amitié a été signée en 1993 entre Gimel les Cascades et Gimel, dans le canton de Vaud, en Suisse.

Depuis, des rencontres sont organisées tantôt chez les uns, tantôt chez les autres. La dernière fois, en 2017, les Gimelois étaient partis en terre vaudoise, mais depuis la crise sanitaire avait contrarié les échanges.

Cette année, afin de commémorer le trentième anniversaire du pacte liant les deux communes, c'est une cinquantaine de Gimelans qui sont venus, durant le week-end de la mi-septembre.

La cérémonie officielle du samedi midi a eu lieu

à l'espace culturel. Dans leur allocution respective, le maire Alain SENTIER et le syndic Philippe REZZONICO sont revenus sur l'historique des relations entre les deux cités et remercié toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à l'organisation de cette rencontre. Ils ont ensuite signé une déclaration d'engagement solennel à poursuivre des relations d'amitié, à encourager et à soutenir les échanges à venir, avant la traditionnelle remise de cadeaux (une enseigne en fer forgé avec les blasons des deux communes, fabriquée par l'entreprise AGNOUX d'Egletons pour les uns et une enseigne en inox pour les autres). Avec leurs hôtes, nos amis suisses ont assisté le vendredi soir au spectacle vivant son et lumière, dans les vestiges du château, et le samedi soir au spectacle-cabaret que les artistes amateurs gimelans et gimelois ont animé à l'espace culturel. Des prestations qui ont été unanimement appréciées. Ce séjour s'est déroulé dans la joie et l'amitié comme à l'accoutumé. C'est lundi matin, après le petit-déjeuner, que sonnait l'heure du départ pour les Gimelans, avec la promesse d'une prochaine rencontre.



UN COMICE AGRICOLE RÉUSSI

Samedi 12 août, le beau temps était de la partie et a permis un grand succès au comice agricole des anciens cantons de Tulle. Cela faisait 64 ans que la commune ne l'avait pas accueilli. Pour des raisons topographiques, il n'a pu être organisé au bourg et c'est donc le site du complexe sportif à Orliaguet qui avait été retenu. Dix éleveurs de bovins (race limousine) ont concouru avec une cinquantaine d'animaux, on notait aussi la présence de deux éleveurs équins et d'un lot d'agneaux. Les visiteurs sont venus nombreux tout au long de la matinée. C'est Vincent Rome, éleveur à Treignac et juge au dernier concours général à Paris qui avait la rude tâche de départager les candidats.



Le public venu nombreux a pu aussi contempler l'exposition de matériels agricoles, depuis les années 1950 à nos jours, permettant de suivre l'évolution dans les techniques et les équipements. Des stands de charcuterie, de vin et de miel étaient aussi présents, tout comme l'entreprise MONTEIL de la Gare de Gimel qui présentait ses différentes productions à partir de la paille de seigle du pays.

Les jeunes agriculteurs et les bénévoles ont tenu la buvette et ont pu servir 283 repas à midi !

Le maire Alain Sentier, lors de la remise des prix, a tenu à remercier les Jeunes Agriculteurs du canton et notamment Baptiste PELISSIER et sa famille pour leur forte implication, mais aussi les quelques bénévoles qui ont tous participé à l'organisation de cette fête agricole et permis sa réussite.



LES JARDINS EN TERRASSES ET LE PARC DU CASTEL VUILLIER VALORISÉS



Le 22 septembre dernier a eu l'inauguration des travaux de valorisation des jardins en terrasses et du parc du castel VUILLIER, au bourg. Autour du maire et des élus municipaux, on notait la présence du sous-préfet de l'arrondissement Jean-Luc TARREGA, du sénateur Daniel CHASSEING, du député Francis DUBOIS, du vice-président du conseil départemental Jean-Marie TAGUET, du conseiller régional Pascal CAVITTE, du président de la communauté d'agglomération Michel BREUILH, du conseiller départemental Jean-François LABBAT, du colonel Xavier LEFEVRE commandant le groupement de gendarmerie de la Corrèze, etc.

Rappelons que ce projet de valorisation s'étend aux

abords d'une belle demeure dénommée «Castel VUILLIER», parce qu'elle a été édifiée à la fin du XIX^{ème} siècle par Gaston VUILLIER (1845/1915), artiste-peintre, illustrateur, écrivain et voyageur qui s'est également battu pour protéger les remarquables cascades de Gimel (site classé dès 1912 à son initiative). Deux secteurs ont ainsi été aménagés : des terrasses correspondant au jardin privé de Gaston VUILLIER, proposant un long balcon sur la vallée couvrant une superficie d'environ 2000m² et la «promenade des cascades» désignant le versant boisé situé juste en contre-bas des terrasses, dévalant jusqu'à la rivière «la Montane» et donnant accès aux premières chutes, d'une superficie d'environ 6000m².

Le maire dans son allocution est revenu sur la genèse de cette opération qui a débuté par une étude actée en 2016 et réalisée en 2017, puis s'est poursuivie en 2019 par une mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'atelier « Lieux-dits »-Carole BRIDIER de Saint-Priest Ligoure (Haute-Vienne) associé à l'architecte du patrimoine Luc JOUDINAUD de « La Gare Architectes » à Excideuil



(Dordogne). Les travaux comprenaient quatre volets principaux : la restauration et la transformation d'éléments bâtis (murs, escaliers, petits édifices présents sur le site), la mise en place de garde-corps et de grillage, des aménagements paysagers, un volet médiation (panneaux en lave émaillée) sur Gaston VUILLIER. Débutés en décembre 2020, ils étaient achevés deux ans plus tard et le site a ainsi pu être ouvert au public en mai dernier. Il a souligné la qualité des interventions des entreprises intervenues sur le chantier (FAUCHER à Eyrein, BLANCHON à Limoges, MADELMOND à Tulle, SEVE PAYSAGE à Egletons et MIC SIGNALOC à Cournon d'Auvergne) et remercié toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à ses côtés depuis 2016, pour mener à bien cette opération. Le maire a rappelé que le fondement de cette réalisation reposait sur trois objectifs principaux : restaurer le site pour préserver sa qualité et pour l'ouvrir au public, offrir de nouveaux points de vue sur les cascades, permettre aux visiteurs de faire connaissance avec Gaston VUILLIER et son oeuvre.

Il a précisé que le site du projet est protégé au titre des Monuments Historiques depuis le 2 juillet 2018 et que cette réalisation se chiffrait à un peu plus de 453 000 € HT (étude et maîtrise d'œuvre comprises). La commune a été aidée à hauteur de 80% (Europe au titre du FEADER 63%, Région 10% et Département 7%).

Les différents intervenants ont tour à tour insisté sur la qualité de ce projet, félicité les différents acteurs et souligné que cette belle réalisation contribue à l'attractivité touristique de la commune, mais aussi du pays de Tulle et de la Corrèze.



PASSAGE DE TÉMOIN À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Après seize années passées derrière le guichet de l'agence postale communale, Madame Evelyne LARRIEU va faire valoir ses droits à la retraite. Depuis début décembre, elle travaille en binôme avec Madame Caroline LIBOUROUX, nouvellement recrutée par la municipalité sur ce poste, pour lui apprendre toutes les subtilités de cette fonction qui relève à la fois de la Poste et de la Banque Postale. Tout comme Mme LARRIEU, Mme LIBOUROUX aura aussi en charge la bibliothèque municipale. Nous souhaitons une bonne adaptation à Mme LIBOUROUX et une bonne retraite à Mme LARRIEU.



LIVRE SUR LE MAQUIS À GIMEL

Professeur d'histoire-géographie en retraite, Jean-Claude DUBOIS, enfant du pays (du village de Mars), a eu à cœur d'évoquer dans un livre, l'histoire du camp du maquis « Lucien Sampaix » installé à Gimel, durant l'été 1943, dans les gorges de la vallée de la Montane, aux abords de la forêt de Chadon. Son travail, commencé il y a une dizaine d'années, s'est appuyé sur les témoignages des derniers survivants, qu'ils soient anciens maquisards ou témoins de cette douloureuse période.

Il a aussi bénéficié, dès 2016, des quelques 480 pages d'archives des tribunaux de Tulle, de Limoges et de Bordeaux, déposés au Dépôt central des archives de Justice militaire, situé au Blanc (Indre) et dont il avait obtenu la copie. Cette documentation conséquente lui a permis de mener à bien son travail de mémoire notamment sur l'affaire des trois gendarmes tués près de La Bitarelle le 14 septembre 1943.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze a bien voulu publier ce travail aux éditions Mille Sources, qui est paru mi-novembre (on peut se procurer l'ouvrage dans les librairies Trarieux et Préférences à Tulle, Ventadour à Ussel ou auprès de la Société).

L'AGGLOMÉRÉE DE RETOUR À GIMEL

Cette manifestation organisée par TULLE'AGGLO aura lieu le dimanche 7 avril 2024 : pour notre commune, un trail qui partira de Sédières et passera par le château (point de ravitaillement) pour rejoindre Tulle (24 kms) ; un autre trail partira de Gimel (pont des cascades) à 9 h 30 direction aussi Tulle (11 kms).

HORAIRES

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie (☎ 05.55.21.25.33)

Lundi: de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30

Mardi: de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30

Jeu-di: de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30

Vendredi: de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 16h00

Samedi: de 10h30 à 12h30 (permanence de Monsieur le Maire).

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale et de la bibliothèque municipale (☎ 05.55.21.28.40):

du lundi au vendredi inclus: de 14h à 16h30,

le samedi: de 10h00 à 12h00.

SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLÉES :

Réuni le 29 novembre 2023, le conseil syndical du Syndicat des Eaux des Deux Vallées a voté le tarif de l'abonnement 2024 qui s'élève à 93,41 € H.T. (pour la facture transmise à partir de mars 2024).

Rappel : Le tarif de la consommation 2023 qui sera facturée en Septembre 2024 est de 1,42 € H.T le m³.

Le tarif de la consommation 2024 qui sera facturée en octobre 2025 sera votée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Avec le présent numéro du Gimelois vous trouverez le règlement du syndicat.

Pour joindre le Syndicat (pour des questions autres que techniques) : tél 05 55 26 21 60

* horaires de bureau de 8h30 à 12h / 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Pour tout problème technique en dehors de ces horaires, veuillez appeler le numéro d'astreinte inscrit sur votre facture.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de l'assainissement collectif est assurée par TULLE'AGGLO en régie directe. Pour tout problème technique ou de gestion des abonnés : téléphone 05.55.20.54.08

En cas d'urgence au cours des nuits, des week-ends et des jours fériés : téléphone d'astreinte 06.48.90.34.79

Voici les tarifs de la redevance assainissement pour 2024 :

part fixe 65,05 € et part variable 1,35 € le m³

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Pour tout problème contacter le service de TULLE'AGGLO (Z.A. de la Geneste 19460 NAVES)

Téléphone : 05 55 20 93 10

Email : gestiondesdechets@tulleagglo.fr

Déchetteries les plus proches :

- Tulle, zone de Mulatet (fermée le jeudi) : tél 05 55 20 36 85

- Corrèze, le Roc Blanc (fermée le mardi et le jeudi) :
tél 05 55 21 44 29

La commune organise à la demande un ramassage payant des déchets verts (35 € le camion). S'adresser à la mairie pour de plus amples informations : 05 55 21 25 33



DIVAGATION D'ANIMAUX

Nous vous rappelons que cette divagation est interdite. C'est notamment le cas pour les chiens pour lesquels nous recevons, en mairie, de nombreuses doléances.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme et vous rappelons que votre responsabilité est engagée en cas de préjudices causés par vos animaux.



BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons qu'il existe un arrêté préfectoral, consultable en mairie, réglementant le brûlage des végétaux et l'usage du feu.



INFORMATION DE TULLE'AGGLO : TRIONS NOS DÉCHETS !

**Pourquoi trier nos déchets ? L'objectif est simple : alléger nos poubelles d'ordures ménagères !
Tri des emballages – Et si on se simplifiait le tri ?**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été étendues sur notre territoire.

Et les biodéchets ?

Les biodéchets sont constitués de déchets biodégradables de jardin (les feuilles, les branches, les coques de noix et les écorces) et de déchets de cuisine (épluchures, produits de cuisine et restes de repas).

Conformément à la loi AGECE, les élus de TULLE AGGLO ont adopté en décembre 2022 un plan de prévention afin d'offrir aux ménages des solutions de valorisation des biodéchets, TULLE AGGLO met à disposition des kits de compostage et de lombricompostage pour les habitants du territoire.

KIT DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Chaque kit coûte 25€ et comprend un composteur en pin traité en autoclave de 400 litres, un bio seau et un Brass'compost. Le kit est à récupérer dans l'une des déchetteries de l'agglo.

KIT DE LOMBRICOMPOSTAGE

Chaque kit coûte 30€ et comprend un lombricomposteur de 33 litres, une griffe pour mélanger et 500 grammes de vers eisenia. Intéressé ? Contactez Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention tri de Tulle agglo, au 05 55 20 84 22 ou au 06 37 24 14 25, par mail karine.henrion@tulleagglo.fr. Une formation est obligatoire lors de la remise du kit.

Plus d'infos sur le compostage :

www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/



La solution conviviale : le compostage partagé

Le Service Collecte et Valorisation des déchets propose également la mise en place de compostage partagé sur le territoire et est en recherche permanente de référents pour étendre ce projet à d'autres communes. Dès la rentrée, si vous êtes intéressé(e), contactez Karine Henrion, maître composteur et animatrice Prévention et Tri des déchets, au 05 55 20 84 22 ou au 06 37 24 14 25, par mail : karine.henrion@tulleagglo.fr.



Stop aux incivilités !

Pour rappel, un déchet ne devient un déchet que lorsqu'il est déposé dans un contenant prévu à cet effet. Un sac d'ordures ménagères, des emballages ou n'importe quel autre déchet déposé au sol constitue un dépôt sauvage et donc une incivilité.

L'info en +. Vous pouvez déposer vos déchets dans n'importe quels conteneurs ou colonnes du territoire ! Le plus proche, le plus pratique, le plus beau, le plus adapté... peu importe vos critères de sélection.

Brûler ses déchets, c'est interdit !

Conformément à l'arrêté portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze, il est interdit de brûler des déchets verts ou tout autre déchet dans son jardin sous peine d'une amende.

Lorsque les biodéchets produits ne sont acceptés dans aucun des processus ci-dessus, ils doivent impérativement être emmenés en déchetterie ou sur la plateforme de compostage.

Retrouvez toutes les infos sur les biodéchets sur : www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/

Votre contact : Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention tri à Tulle agglo, au 05 55 20 84 22, ou au 06 37 24 14 25, par mail karine.henrion@tulleagglo.fr

CORRÈZE AUTONOMIE

Ce nouveau service public départemental de l'autonomie remplace au 1^{er} janvier 2024 toutes les Instances de Coordination de l'Autonomie existantes dans le Département.

Désormais, si vous êtes en quête d'une information générale sur l'autonomie, d'une aide pour effectuer des démarches administratives ou mettre en place un service de maintien à domicile, vous pourrez, par un simple appel téléphonique au **05.55.19.19.19** (joignable 24h/24 et 7j/7), exprimer votre demande auprès d'un agent qualifié du Département. En fonction de la situation, ce dernier pourra, ensuite, déclencher immédiatement la visite du coordinateur de proximité au domicile de l'usager. Les actuels référents des Instances de Coordination de l'Autonomie resteront implantés en territoire et seront mobilisables au quotidien, pour être plus proches avec les usagers en fragilité et leurs aidants.

CORRÈZE AUTONOMIE est à votre service au numéro unique 05.55.19.19.19 (24h/24 et 7j/7), adresse e-mail : correzeautonomie@correze.fr.

ETAT-CIVIL (depuis la parution du dernier bulletin, soit novembre 2022)

NAISSANCES :

19 juillet 2023 : Eva SAILLY à la Maisonneuve

4 octobre 2023 : Elena, Florence, Gabriela DE GEITERE à La Versanne

DÉCÈS :

5 septembre 2023 : Colette COMBES, 79 ans, à La Bitarelle Sud

17 octobre 2023 : Albert, Léon VEDRENNE, 86 ans, à la Gare

16 novembre 2023 : Daniel, Bernard, Guy LEGRAND, 75 ans à Lestrade

INHUMATIONS :

9 juillet 2023 : Madeleine GAUD veuve RICHARD, 91 ans, domiciliée à Darnets

24 novembre 2023 : Marie Bernadette TINDAS épouse BROUSSOLLE, 86 ans, domiciliée à Bar

5 décembre 2023 : Yvette JARRIGE veuve VAYRE, 91 ans, domiciliée à Tulle



LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES :

Sandrine BAATARD

à la Bachellerie

05 55 93 80 14 ou 06 82 56 31 80

Emilie SOLEILHAVOUP

à Vieillemarete

05 55 26 13 18 ou 06 76 54 72 53



ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

Les habitants de notre commune peuvent contacter **Mme Valérie VALADAS**, à la Maison des Services Départementaux. Elle peut être jointe à son secrétariat au **05 55 93 73 17**.

DONS ET QUÊTES

Depuis le dernier bulletin, nous avons enregistré plusieurs dons pour un total de 263€ dont, entre autres, 203€ de l'APEEG (au profit de la Caisse des Ecoles) et 20 € de Mme Josiane GUIGNARD.

FRANCE SERVICES DE CORRÈZE

- Un espace France Services, porté par La Poste, est ouvert place de la mairie à CORRÈZE les lundi, jeudi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le mardi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 16h00, le samedi de 9h00 à 12h00.

- Avant de vous y rendre vous devez prendre rendez-vous au :
05 55 20 35 78 ou
par mail: correze-19@france-services.gouv.fr.



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



URBANISME (depuis le dernier bulletin)

Permis de construire :

- Création de 2 extensions :
 - le 11 septembre 2023 : M. TEXEIRA DA COSTA Joaquim à la Maison Brûlée
- Création d'un local de stockage et atelier :
 - le 27 octobre 2023 : M. Jacques COUTURAS à Freyssinges
- Construction d'une piscine, extension annexe :
 - 13 novembre 2023 : Mme MAIA Estelle aux Gouttes

Déclaration préalable :

- Construction d'une piscine
 - 23 mai 2023 : M. DEMONGIVERT Arnaud à Vieillemarette
- Construction d'une Pergola bioclimatique
 - le 6 juin 2023 : M. LEGRAND Daniel à Lestrade
- Construction d'une piscine
 - 7 juin 2023 : M. BORDAS Joël à la Croix du Doubs
- Ouverture d'une fenêtre et ravalement de façade
 - 6 juillet 2023 : Mme VAL Christine à la Chassagnade
- Réfection toiture :
 - 27 octobre 2023 : M. BOURGEOIS Jean Marie et Mme DAIME Elisabeth aux Teindes



ASSOCIATION DÉFENSE ET RESPECT DU PAYS DE GIMEL (DRPG)



Depuis notre dernier billet dans ce bulletin (juin 2023) DRPG a poursuivi son activité.

Le 8 juillet, notre assemblée annuelle a permis de faire le point sur tous les dossiers où nous exerçons notre surveillance, dans l'intérêt de l'environnement, de la biodiversité, et le respect de l'identité paysagère et de la mémoire des lieux. (Ruffaud, Brach, bruit de l'autoroute, etc.). Un débat particulier s'y est déroulé, sur une question nouvelle : les inconvénients et désagréments de plus en plus tangibles engendrés par le fonctionnement d'une entreprise de traitement des déchets d'amiante installée sur le territoire de Saint Martial de Gimel, juste à côté de la limite du périmètre de Gimel les cascades. Cette société connaît une croissance d'activité considérable depuis deux ans, car elle « traite » des déchets venus désormais de toute la France. Elle enfouit des tonnes de déchets dangereux dans le sol d'une ancienne carrière à ciel ouvert, dans des conditions problématiques puisque ce terrain, situé sur la faille d'Argentat, a déjà donné des signes d'instabilité. Elle provoque une Noria de camions bruyants transportant des palettes d'amiante, qui errent sur les petites routes du pays de Gimel et parfois, comme à plusieurs reprises au printemps et à l'été dernier, se retrouvent coincés sur la place du bourg de Gimel.

Le 26 juillet, nous avons eu la satisfaction de voir la Cour d'appel de Limoges déclarer la société Eyrein Industrie coupable de la pollution gravissime de La Montane survenue en août 2018 et condamner l'entreprise à une amende de 50.000 euros. Nous avons eu raison de continuer ce combat, même après le jugement de Tulle qui s'était refusé à condamner la société, alors que tous les produits chimiques étaient sortis de ses locaux. Bravo à notre adhérente, qui s'était constitué partie civile, et qui, comme les associations de pêcheurs, a ainsi obtenu gain de cause. Mauvaise perdante, Eyrein Industrie a formé un pourvoi en cassation. On en ignore les motifs et il semble surtout destiné à gagner du temps avant de régler les sommes au paiement desquelles elle a été condamnée...

Plus récemment, DRPG est aussi intervenue dans le cadre de la consultation des habitants de Gimel sur l'identification dans le périmètre de la commune de zones potentiellement favorables à l'édification de dispositifs d'énergie renouvelable. Dans le délai très court imparti par la Préfecture de Corrèze, nous avons fait connaître les observations suivantes :

Nous ne nous opposons pas à l'idée de prévoir des zones propices au développement du photovoltaïsme dans la commune. Cependant...

- Le développement de ces dispositifs doit demeurer compatible avec la beauté et l'harmonie de nos paysages. Nous devons empêcher que, progressivement, se produise un phénomène d'industrialisation de notre campagne. Gimel ne doit pas devenir une zone péri-urbaine, mais demeurer une zone rurale où l'on peut se promener sans tomber nez-à-nez avec des installations disharmonieuses. Cette ruralité assumée fait son attrait pour les habitants et les visiteurs.

- Ce développement doit s'opérer avec le souci constant de préserver la biodiversité locale. Éoliennes, méthaniseurs et champs de panneaux photovoltaïques ont des impacts sur la nature, la faune et la flore, d'autant que leur fonctionnement suppose l'installation de nombreux dispositifs accessoires (conduites électriques pour raccordement, postes et transformateurs électriques, etc.). Les terres agricoles et les forêts doivent être protégées. On voit déjà dans notre département des coupes rases opérées dans nos forêts pour faire place à des installations gigantesques de panneaux solaires. Les arbres sont les poumons de la nature.

Ainsi, la taille des champs de panneaux photovoltaïques au sol devrait être limitée en superficie comme en hauteur et toute installation éventuelle devrait être éloignée des deux ZNIEFF1 présentes dans la commune.

La consultation sommaire à laquelle il a été procédé en 15 jours ne doit en aucun cas être considérée, si elle définit des zones « potentiellement favorables », comme une approbation définitive de tout projet de champ photovoltaïque au sol, quel qu'en soit la taille ou les caractéristiques. L'avis de la mairie devra toujours être sollicité et les Gimelois informés et consultés à propos des projets concrets d'installation, lorsque ceux-ci seront connus.

Nous souhaitons enfin que le refus des éoliennes industrielles sur Gimel les cascades - incompatibles avec l'esprit des lieux, les sites classés ou inscrits et les monuments historiques présents dans la commune - soit réaffirmé avec force.

*ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Adresse : DRPG, 1 impasse du Coudert, Mars, 19800, Gimel les cascades - Mail : lecridegimel@gmail.com

Notre Blog : <http://assdefensegimel.over-blog.com/>

Page Facebook, tapez sur Google : « Ne touchez pas au ciel de Gimel »

LE GROUPE D'ACTION POÉTIQUE

*« Mais le poème ne sera jamais un crime.
Pour quelques termes qu'exige parfois la rime
Même s'il faut malmener un peu les idées,
Il s'agit d'abord de bons mots sur le papier. »*

Le poème Gallien Loïsem extrait.

C'est sur ces rimes que nous clôturons notre bulletin n°4 « **Animal, amical ?** » paru en mai 2023 et que nous continuons d'inviter tous ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre pour faire Poésie au pays de Gimel.

Au cœur de votre agenda, deux événements sont à noter pour le printemps 2024 :

- **La parution en mars du n°5 de nos cahiers du GAP sous le thème de l'AMOUR**, tout aussi universel que subtil et pluriel...
- **Une invitation à venir participer et échanger lors de notre premier Café Poésie qui se tiendra le samedi 27 avril 2024 à 19h à la salle des expositions du bourg de Gimel.**

Nous collectons actuellement les textes qui seront sélectionnés par notre comité de rédaction pour figurer dans notre prochain bulletin alors, tous à vos plumes !

Vous écrivez pour votre plaisir, vous écrivez mais n'osez pas le dire alors permettez-nous simplement de vous lire !

Vous pouvez nous envoyer vos poésies jusqu'au 15 février 2024 à gapgimel@gmail.com ou à l'adresse postale :

GAP

12, le bourg - 19800 Gimel les cascades

Pour les amateurs comme pour les curieux, lectures et échanges autour de la Poésie nous permettrons de nous rencontrer le 27 avril prochain. L'entrée au **Café Poésie** sera évidemment gratuite car c'est parce que la Poésie « ne vaut rien » qu'elle nous semble un trésor inestimable !

Lors de ce moment de rencontre, les membres de notre association partageront avec vous des lectures de textes déjà parus dans nos cahiers ainsi que ceux qu'ils souhaitent porter. Venez nombreux ! **Car plus on est de fous, plus on rime !** Même si la rime n'est pas obligée et qu'« *Il s'agit d'abord de bons mots sur le papier* » Ici, pour vous, pour nous, « *Les bons mots* » d'**Andrée Chédid**, poétesse « *À Jamais !* »

L'Amour II

Plus neuf que toute parole

Plus libre que tout langage

Plus nu que silence

L'Amour renaît

Plagié, il se démarque

Contrefait, il se redresse

Double, il nous rattrape

Magique, il se recrée

De tous les temps

Par delà toutes les frontières

L'Amour est nôtre

À Jamais !

(Andrée Chédid. Rythmes)

*Pour le GAP, Fanchon Boisserie
Présidente*

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

L'assemblée générale s'est tenue le samedi 4 novembre au relais Saint Jacques et s'est clôturée par un repas convivial.

Les membres du CA restent inchangés.

Composition du bureau :

Francine LESCURE (présidente) – Roland DUBOIS (vice-président) - Geneviève BOURGEOIS (trésorière)-
Nicole TERT (secrétaire) - Claudie JALINIER (secrétaire adjointe) - Mireille CIPRIEN (trésorière adjointe)

Activités ponctuelles 2023 /20204

- Pour commencer l'année, nous fêterons rois et reines autour des galettes le 6 Janvier.
- Tous et toutes à vos poêles pour faire sauter les crêpes et les partager le 3 février.
- Balade à la brocante le dimanche 24 mars. La bourriche sera renouvelée cette année.
- Pour finir, un voyage en Ardèche du 30 mai au 1juin organisé par Fitour.

Activités régulières 2023/2024

- **Le yoga** : 67 participants, les lundis de 18h30 à 19h30, les jeudis de 18h15 à 19h15 et de 19h30 à 20h30.
- **La marche** a lieu une fois par semaine, jour décidé en fonction de la météo.
- **L'atelier d'écriture** : 7 écrivains, une séance mensuelle

En cette fin d'année, nous souhaitons à tous les Gimelois et toutes les Gimeloises de bonnes fêtes et nous vous disons :

« A l'an prochain ! »



LES AMIS DE GIMEL

Une nouvelle année dans moins d'un mois.... celle qui s'achève a été riche en manifestations qui ont mobilisé un grand nombre de bénévoles.



La troupe de Théâtre « Les Gimel Comédies » rencontre un réel succès avec la pièce « Le gang des mamies flingueuses » et s'est produite sur plusieurs communes à la demande des associations. Une nouvelle pièce est en cours d'écriture. Ce sont des répétitions hebdomadaires et des spectacles à assurer, les 6 comédiens et les deux techniciens ont pris cet engagement. Nous les remercions.

Comme chaque été ont eu lieu les deux expositions :

- photos et cartes postales anciennes, la deuxième quinzaine de Juillet. Toute personne intéressée par le sujet et en possession de photos et cartes postales anciennes (pour la période postérieure à 1960 que nous présenterons en 2024) sera la bienvenue dans le groupe de travail qui se réunit dès Janvier pour préparer l'exposition. Si vous n'avez pas de disponibilité, vous pouvez prêter vos documents lesquels seront scannés avant de vous être restitués.
- arts plastiques en Août avec 5 exposants. Certains d'entre vous aimeraient nous rejoindre mais ont une activité professionnelle, sachez que nous pouvons adapter les tours de garde en prenant en compte cette contrainte.
- le 14 Août, a été proposé une balade contée par Alain SENTIER, qui a rappelé des épisodes de l'Histoire de Gimel avec tableaux costumés tout au long du parcours. Un public nombreux a été conquis par le talent de conteur de notre Maire. Nous remercions les bénévoles de l'Association Son et Lumière qui en se prêtant au jeu contribuent à la réussite de cette soirée.

Et notre marché de Noël qui a eu lieu le 3 Décembre. Un public nombreux a répondu à notre appel, à la grande satisfaction à la fois des exposants et des bénévoles qui se sont investis pour la mise en place, la décoration de la salle, l'accueil des exposants et du public qui a fréquenté la buvette. Un grand merci à tous. Au prochain numéro du Gimelois, nous vous communiquerons les dates des manifestations pour l'année 2024.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUTES ET A TOUS.

*Pour les Amis de Gimel
La Présidente Henriette Vinatier*

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE GIMEL



Voici les dernières manifestations de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Gimel, pour l'article du Gimelois :

Voyage de fin d'année au Futuroscope – 17 et 18 juin 2023 :

L'APEEG a offert aux enfants des écoles de Gimel un week-end au Futuroscope.

Au programme : voyage, sensations fortes et jeux ludiques !



Fête des écoles - 1 juillet 2023 :

La fête des écoles s'est déroulée le samedi 1er juillet à l'espace culturel.

Les enfants ont chanté et dansé en compagnie de leur maîtresse et maître.

Une chanson d'AU REVOIR a été chanté par tous les élèves à l'attention de Mme HACKMAN qui a fait valoir ses droits à la retraite.

L'APEEG a offert des cadeaux aux élèves quittant l'école pour le collège et aux nouveaux arrivants en grande section.

La journée s'est clôturée par un lâché de ballons !



Comice agricole - 12 août 2023 :

L'APEEG a participé au comice agricole le samedi 12 août. L'association avait en charge la tombola de cet événement. Il fallait faire deviner le poids d'un agneau présent au comice.

Les fonds récupérés ont été généreusement offerts à l'APEEG. L'association remercie les jeunes agriculteurs pour ce don.



Assemblée générale de l'APEEG - 23 septembre 2023 :

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le samedi 23 septembre à l'espace culturel de Gimel.

Le Président a remercié les parents d'élèves, M. Le Maire et son adjointe, d'être venus à l'assemblée générale de l'APEEG. Après la présentation du rapport moral de l'année écoulée, il a rappelé la participation financière de l'association à différentes activités des écoles de Gimel les Cascades.

Le bilan comptable présentée par la trésorière, s'est soldé par un excédent sur l'exercice 2022 -2023, qui vient conforter la bonne situation financière de l'association.

La composition du bureau pour l'année 2023-2024 :

Président : SAUVIAT Ludovic

Présidente adjointe : DE SAINT POL Mélanie

Trésorière : D'HOINE Emilie

Trésorière adjointe : FLEYGNAC Aurélie

Secrétaire : BARDOT Sylvain

Secrétaire adjointe : PALAGOS Sophie



Belote - 19/11/2023 :

Le 6^{ème} concours de belote de l'APEEG a réuni une trentaine d'équipes en ce dimanche. Une salle bien remplie, a donné lieu à de nombreuses parties de cartes dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Tous les participants sont repartis avec un lot.



Pendant ce temps, les enfants des écoles dont les parents participés au concours, ont participé à un atelier pâtisserie et joué à divers jeux organisés par une membre de l'association.



Arbre de Noël - 16/12/2023 :

Cette année, le Père Noël passera le samedi 16 décembre à l'espace culturel de Gimel. En attendant son arrivée, les enfants des écoles profiteront d'un magnifique spectacle de Noël intitulé « Magie humoristique et chansons ».

Pour clore la journée, un délicieux goûter sera offert aux enfants

Manifestations à venir pour 2023-2024 :

- Un loto : le samedi 9 Mars 2024,
- Concours de Pétanque : courant mai 2024,
- Voyage scolaire : date à définir juin 2024,
- Fête des Ecoles : 29 juin 2024.

Le bureau

CLUB « LES CASCADOUS »

Notre assemblée générale s'est déroulée le 21 novembre dernier en présence de nombreuses personnes, le club affiche un bilan satisfaisant avec un nombre d'adhérents en légère hausse pour 2023 (10 de plus, mais quelques abandons). Nous invitons les jeunes retraités ou pas à venir nous rejoindre.

La cotisation pour l'année 2024 reste à 20 euros et doit être réglée au 31.12.23. Les activités proposées obtiennent toujours un certain succès. Notre Conseil d'Administration compte toujours 25 membres, (2 démissions du CA : Véronique et Christian FOURCHE, 2 nouveaux élus : Michelle et Robert BORIE)

Le bureau du Club se compose ainsi : Présidente : Marie-Claude TOURNEIX, Vice-Président : Raymond BACHELLERIE, Trésorier : Michel JOLY, Trésorier adjoint : Jean-Luc SAKEZYN, Secrétaire : Marie-Claude GORSE, Secrétaire adjointe : Isabelle FAYE

Le CA s'est réuni afin de décider du planning des activités pour l'année 2024. Ci-dessous le détail :

Le 15 février 2024 : Repas Farcidures à « L'Entracte » avec Tombola

Le 19 mars 2024 : Repas à la Ferme Auberge « Le Taraffet » à Picherande (63)

Le 26 mars : conseil d'administration

Le 27 avril 2024 : Loto avec premier lot un bon d'achat de 500 € (tout le monde peut solliciter commerçants, artisans, entreprises etc.... afin d'obtenir des lots même petits !) merci d'avance.

Du 22 au 25 mai 2024 : Séjour à l'Hôtel à Os de Civis en Espagne + Andorre - 12 inscrits, il reste 6 places



Le 30 mai 2024 : Journée en Creuse

Le 18 juin 2024 : Repas de Printemps au « Relais St Jacques »

Le 04 août 2024 : Expo vente du club à Gimel sur la place du village.

Du 09 au 14 septembre 2024 : Voyage en Touraine et Beauval 27 inscrits, 6 en attente, il faudrait arriver à 35 afin d'éviter un surcoût du séjour...

Le 19 octobre 2024 : LOTO entièrement financé par le club et ses adhérents

Le 26 novembre 2024, à 10h30 assemblée générale, paiement des cotisations puis repas ; à 16h00 conseil d'administration à l'espace culturel.

Le 10 décembre 2024 : Repas Tête de veau au « Pêcheur de Lune »

Les journées récréatives continuent :

Le 6 février, le 5 mars, le 2 avril, le 7 mai, le 4 juin, le 2 juillet, le 6 août, le 3 septembre, le 1er octobre, le 5 novembre et le 3 décembre 2024

Bien vouloir s'inscrire le vendredi pour le mardi auprès de Marie-Claude au 06 84 79 31 02

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour passer une bonne journée... Bonnes fêtes de fin d'année à tous !
Le bureau

LA PÉTANQUE DES CASCADES

Un nouveau président pour « La Pétanque des Cascades »

Réuni en assemblée générale le 18 novembre dernier, les participants ont pris acte de la démission du président, M. Michel SUDOUR. La présentation du bilan moral a permis de rappeler la participation remarquable du club à différents concours, notamment les championnats de la Corrèze, la coupe de la Corrèze, la coupe de France, les championnats inters-clubs. Le club de Gimel a eu globalement de bons résultats sportifs et compte 55 licenciés dont 14 femmes et 8 jeunes.

Le trésorier Jean-Noël MENEYROL a ensuite présenté le bilan de l'année écoulée qui se solde par un très petit excédent. Toutefois, la situation financière globale reste très satisfaisante. Après l'adoption des comptes par l'assemblée, il a été procédé à l'installation du conseil d'administration (voir photo), puis au renouvellement du bureau qui se compose désormais ainsi : président, M. Laurent BORIE ; vice-présidents, Mme Jacqueline JUIN et M. Philippe BURTIN ; trésorier, M. Jean-Noël MENEYROL ; trésorière adjointe, Mme Geneviève BLONDET ; secrétaire, M. David DESAIX ; secrétaire-adjointe, Mme Aurore LEYMARIE.

Pour terminer, Jean-Noël MENEYROL et David DESAIX ont remercié de son soutien Mr le Maire et tous les élus, les entreprises partenaires du club et tous les bénévoles qui ont œuvré à la bonne marche des différentes manifestations et ont évoqué la saison à venir avec les championnats en perspective.

Pour conclure la soirée le pot de l'amitié a été servi, et un très bon repas concocté par le restaurant « le relais Saint Jacques » a conclu cette belle soirée.

Pétanque des Cascades de GIMEL pour tout renseignement : DESAIX David 06.79.06.15.23



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS A.F.N.

L'assemblée générale a eu lieu le 25 octobre dernier sous la présidence de Roger REBUISSON. Celui-ci a tout d'abord rappelé aux membres présents le récent décès de leur camarade Albert VEDRENNE et fait observer une minute de silence à sa mémoire. Ensuite il a présenté le rapport moral de l'année écoulée et a souligné que l'amicale voit ses effectifs fondre d'année en année.

Le trésorier Marcel SOULARUE a ensuite présenté le bilan comptable de l'année écoulée qui se solde par un léger déficit. La situation financière reste cependant satisfaisante. Après l'adoption des comptes par l'assemblée, le bureau a été maintenu pour l'année à venir, à savoir : Roger REBUISSON, président ; Jean-Pierre GAILLARD, vice-président ; Marcel SOULARUE, trésorier ; Marcelle SCHWERZIG, secrétaire.



Le Bureau

ASSOCIATION SON ET LUMIÈRE

Nous avons fêté, cette année, les 30 ans du son et lumière et les 30 ans du jumelage avec Gimel en Suisse. A cette occasion, notre spectacle vivant a été renouvelé. En effet, nous avons proposé six tableaux dont 4 nouveaux : l'histoire de notre village a été revisitée depuis le temps de Clovis jusqu'à début du 20ème siècle. Les représentations se sont déroulées les jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, jeudi 27, vendredi 28 juillet 2023. Malheureusement, le spectacle du samedi 29 juillet a dû être annulé en raison des conditions météorologiques orageuses. Un grand merci aux bénévoles qui ont oeuvré en amont à la préparation de ce nouveau spectacle, que ce soit au niveau de l'écriture, du choix des musiques, de l'enregistrement, de la recherche de costumes, de la mise en scène, de la communication, ce qui a représenté un gros travail, et également aux bénévoles qui ont participé en tant que figurants ou à la technique.



Comme chaque année, nous avons participé à la balade contée, organisée par « Les amis de Gimel » le mardi 8 août, dans une ambiance conviviale.

Nos amis gimelans sont arrivés le vendredi 15 juillet pour un week-end riche en amitié, en rires et en partage. Le soir même nous leur avons présenté notre spectacle son et lumière dans les vestiges du château car la météo était clémente. La journée du samedi fut consacrée à la cérémonie officielle des 30 ans du jumelage, à l'occasion de laquelle un buffet fut partagé à l'espace culturel. Le soir, ce fut notre spectacle cabaret,

raccourci bien sûr, et partagé avec les danses de nos amis suisses. Le dimanche nous nous sommes retrouvés au relais St Jacques où les logeurs et leurs amis suisses étaient conviés. Le départ lundi matin fut nostalgique, même si nous nous sommes promis de nous revoir en Suisse cette fois. Bref, un week-end absolument merveilleux que chacun a pu partager et apprécier..

Pour 2024, nous présenterons notre dernier spectacle-cabaret à la salle polyvalente de Marcillac la Croisille le samedi 20 avril à 21 heures.

Notre assemblée générale se déroulera le samedi 2 mars à 18 heures à l'espace culturel. Vous êtes tous(tes) bienvenus(es)... Vous pouvez nous contacter pour tout renseignement ou si vous souhaitez nous rejoindre :

Association Son et Lumière de Gimel
3, Le Bourg - 19800 Gimel-Les-Cascades
06-51-66-84-85
sonetlumiere.gimel@orange.fr <http://gimelenscene.com>

Le bureau



ANIMATIONS A VENIR

Samedi 9 mars 2024, à 20 heures :

Loto des écoles, organisé par l'APEEG, à l'espace culturel.

Dimanche 24 mars 2024, toute la journée :

17^{ème} salon des collectionneurs, brocante et vide grenier, organisé par l'Association Culture et Loisirs à l'espace culturel et ses abords.

Dimanche 7 avril 2024 :

L'Agglomérée, organisée par TULLE'AGGLO sur tout le territoire communautaire avec

- Trail de 11 kms au départ du Bourg de Gimel les Cascades (au niveau du pont des cascades) à 9h30 ;
- Trail de 24 kms (départ du château de Sédières à Clergoux) et passage au Bourg de Gimel les Cascades (point de ravitaillement sur le site du château) à partir de 9h45.

Samedi 27 avril 2024, à 20 heures :

Loto organisé par le club « Les Cascadous », à l'espace culturel.

Samedi 29 juin 2024 après-midi :

Fête des écoles, à l'espace culturel.



Responsable de la publication : Alain SENTIER
Conception et impression : Les imprimeurs Corréziens

Mairie de Gimel les Cascades (19800) - Tél. : 05.55.21.25.33
Courriel : mairie.gimellescascades@wanadoo.fr
Site internet : www.gimellescascades.fr